

L'Agglomération d'Agen s'est engagée en 2023 dans la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle de ses 44 communes. Afin de simplifier les deux démarches, de gagner en cohérence et en lisibilité les deux procédures de manière conjointe et coordonnée. Il s'agit d'une opportunité unique pour imaginer et construire ensemble l'avenir du territoire. Après une 1^{ère} phase de diagnostic, les élus des 44 communes de l'Agglomération d'Agen ont défini un Projet territorial.

1. PAS / PADD : qu'est-ce c'est ?

Le projet de territoire formalise de manière simple et lisible les grandes orientations d'aménagement et de développement de l'Agglomération d'Agen pour les 10 à 20 prochaines années. En somme, il constitue une vision souhaitée du territoire de demain. Dans le cadre du SCoT, il s'intitule Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), débattu en Conseil Communautaire du 20 juin 2024. Pour le PLUi, il s'agit du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), débattu en Conseil Communautaire du 17 octobre 2024.

2. Des enjeux aux orientations ?

Les orientations de ce projet de territoire sont le résultat de l'état des lieux du territoire et d'une démarche de concertation avec ses différents acteurs (élus des communes, personnes publiques, habitants...). Il s'articule autour de 3 grandes ambitions qui guideront la poursuite de la démarche :

- Accélérer les transitions climatiques et écologiques
- Conforter l'Agglomération d'Agen comme territoire structurant et capitale de la Moyenne Garonne
- Faire de l'Agglomération d'Agen, un territoire soucieux de la santé et du bien vivre de ses habitants

3. La traduction réglementaire

L'Agglomération d'Agen se penche désormais sur les volets réglementaires du SCoT et du PLUi. L'écriture des pièces réglementaires permet de traduire de manière concrète les orientations du projet politique. Pour le SCoT, les principes et les objectifs seront notamment fixés par le document d'orientations et d'objectifs (DOO) et le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL). Pour le PLUi, le document graphique (plan de zonage), le règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) permettront de déterminer « où et comment construire ou aménager ? ». Ces règles portent sur l'ensemble du territoire (dispositions générales) ainsi que sur chaque type de zone : urbaine, à urbaniser, agricole et naturelle...

A l'issue de ces travaux, le SCoT et le PLUi entreront dans une phase de consultation des Personnes publiques associées et du grand public (via l'enquête publique) avant leur approbation fin 2025.

4. Une démarche qui se pense avec les habitants

L'élaboration du PLUi et la révision du SCoT sont le moment privilégié d'un débat destiné à informer les acteurs du territoire - élus, habitants et usagers - quant à la nature et aux objectifs poursuivis, mais également de les associer à la démarche en instaurant un dialogue continu. C'est pourquoi

l'Agglomération d'Agen a mis en place un dispositif complet permettant de vous informer et de vous exprimer, notamment via les outils suivants :

- Des **réunions publiques** aux moments clés de la démarche pour vous permettre de questionner les projets de PLUi et de SCoT, d'échanger avec élus et techniciens et de faire des propositions.
- Des **dossiers et registres de concertation** sont à disposition du public au siège de l'Agglomération d'Agen et dans les 44 mairies du territoire.
- Une adresse mail spécifique pour le SCoT : scot@agglo-agen.fr
- Une **contribution par courrier** est également possible à l'intention de « M. le Président de l'Agglomération d'Agen, Service Planification, 8 rue André Chénier – BP 90045, 47916 Agen Cedex 09 »
- Des **lettres d'information numériques** pour découvrir, à chaque étape de la démarche, le contenu des études et l'avancement du PLUi et du SCoT.
- Un **espace d'information** sur le site internet de l'Agglomération d'Agen (<https://agglo-agen.net>) :
 - Sur la révision du SCoT : *cf. site internet ; rubrique Grands projets ;*
 - Sur l'élaboration du futur PLUi à 44 communes : *cf. site internet ; rubrique Vie quotidienne / Urbanisme et habitat.*
